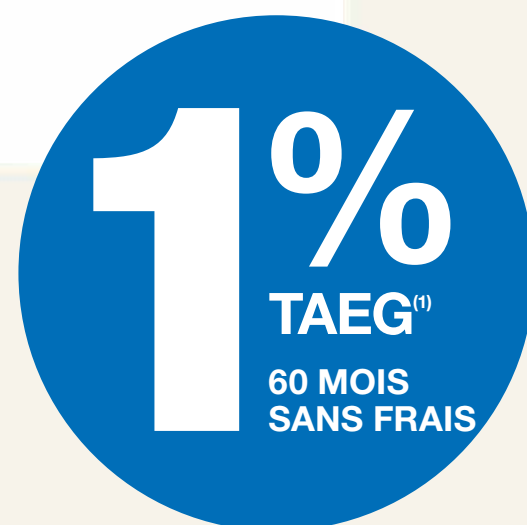




# LE COUP DE POUCE DU CRÉDIT MUTUEL POUR VOUS AIDER À RECONSTRUIRE



.....

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Exemple (1) : pour un crédit amortissable d'un montant de 5 000 € et d'une durée de 5 ans, vous remboursez 59 mensualités de 85,45 € et une dernière de 85,27 €. Taux annuel effectif global (TAE) fixe de 1,0 % (taux débiteur fixe : 0,99 %). Montant total dû par l'emprunteur : 5 126,82 €. Pas de frais de dossier. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), Invalidité et Incapacité de Travail (ITT). Assurance calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1ère cotisation mensuelle de 5,62 €, un montant total sur la durée du crédit de 174,56 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,37 %. (1) Conditions au 01/12/2017

**Crédit  Mutuel**  
Antilles-Guyane